

TAXE D'APPRENTISSAGE 2024

AFFECTATION DU SOLDE
DÈS LE 27 MAI



Nos étudiantes et étudiants d'aujourd'hui
sont vos talents de demain

Dès maintenant POURQUOI SOUTENIR BURY SUP ?

**Transformez un prélèvement obligatoire*
en un investissement d'avenir**

**Soutenez nos formations initiales post-bac :
BTS Commerce International / DCG Diplôme Comptabilité Gestion**

Affecter votre contribution à Bury SUP permet de :

- > Offrir à nos étudiants une voie d'excellence grâce à des formations innovantes
- > Développer un environnement d'enseignement stimulant et créatif notamment en multipliant les interventions, conférences, partenariats,...
- > Déployer et encourager la mobilité de nos étudiants vers l'international
- > Faciliter l'immersion de nos apprenants dans les entreprises
- > Accroître le taux d'insertion professionnelle de nos diplômés
- > S'engager pour des actions de responsabilité sociétale et environnementale
- > Améliorer les conditions de vie étudiante, renouveler les outils pédagogiques et contribuer à la modernisation de nos équipements

**Rejoignez les entreprises-partenaires de Bury SUP
et bénéficiez d'un contact privilégié**

- > Rencontrez vos futurs collaborateurs et renforcez la qualité de vos recrutements
- > Développez votre marque employeur
- > Intégrez l'écosystème de Bury SUP
- > Accédez à notre réseau professionnel

*La taxe d'apprentissage est composée d'une part principale de 0,59% destinée au financement des formations en apprentissage et d'un solde de 0,09% destiné au soutien des formations initiales.

Dès le 27 mai COMMENT NOUS ATTRIBUER VOTRE SOLDE DE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Bury SUP est habilité à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage sous le

code UAI 0950759J

DÈS LE 27 MAI :

Affectez ce solde à Bury SUP via la plateforme de la Caisse des Dépôts et Consignations "SOLTéA".

1 / Connectez-vous sur > soltea.gouv.fr

(codes d'accès à demander sur [Net.entreprises](https://net.entreprises.fr))

2 / Désignez Bury SUP via son **code UAI 0950759J**

3 / Formulez votre contribution en pourcentage

4 / Confirmez votre attribution : taxe.apprentissage@bury-rosaire.fr

AU PLUS TARD LE 4 OCTOBRE :

Votre action sur SOLTéA est indispensable pour que l'établissement Bury SUP bénéficie de votre soutien !

LES 9 AOÛT ET 11 OCTOBRE :

La Caisse des Dépôts et Consignations reversera votre solde à Bury SUP.

**Soutenir les étudiants de Bury SUP, c'est contribuer
à la formation des acteurs économiques de demain
et l'avenir de vos entreprises !**



Votre soutien est très précieux

Merci !

- > Retrouvez toutes les informations sur notre site burysup.fr
- > Contact :
Sylvie Ireland
Chargée de la relation entreprise et formations en alternance
sireland@bury-rosaire.fr
07 57 48 65 43 / 01 34 27 38 11